



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE TAVERNAY
le 17 NOVEMBRE 2021

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Monsieur Cédric FLETY, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Christophe SAUNIER, Adeline VOILLOT, Christophe NORMAND, Julien DESMORIEUX, Catherine KIEFFER, Annick BERTIN.

Excusés : Messieurs Serge BOUDOT, Adjoint, Alain DEVOUCOUX (pouvoir Christophe NORMAND), Alain BARNAY.

Madame le Maire indique que sa décision de convoquer en séance extraordinaire le Conseil Municipal a été motivée par la connaissance d'un tract distribué dans les boîtes à lettre des habitants de Chambois. Celui-ci met en cause le Conseil Municipal, ainsi que les services de la Sous-Préfecture d'Autun.

Madame le Maire retrace les événements qui ont abouti à l'implantation de cette antenne, au lieudit « la Prée » : jusqu'à la signature du bail avec Free, les parcelles recherchées étaient auprès des particuliers, puis l'association... c'est au moment de conclure le bail qu'il est apparu que seule la commune pouvait signer ce contrat, cette parcelle étant référencée comme section de commune. Cette décision contestée par l'association a fait l'objet de nombreuses interrogations, auprès du service juridique de l'Association des Maires de S&L et de la Sous-Préfecture d'Autun, afin de connaître la législation réglementaire. (Remise des courriers de la mairie et de la Sous-Préfecture aux Conseillers).

Le Conseil Municipal demande plus d'information par rapport aux statuts de l'association et de son fonctionnement, notamment sur la compatibilité du 1^e adjoint qui est aussi Président de l'Association. Il souhaite ne pas envenimer les relations et procéder à une conciliation entre les parties. Car il n'a jamais été question que le statut de section de commune des parcelles B38 & B39 changent ni son fonctionnement.

Fait à TAVERNAY
Le 19 novembre 2021
Andrée MENARGUEZ
Maire de TAVERNAY